

Décision n° 2010/04-07 relative à l'habilitation de l'École Louis de Broglie à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Objet:

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par l'École Louis de Broglie
- Vu le rapport établi par Henry Thonier (rapporteur principal), Georges Beaume et Patrick Chedmail (membres de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 13 avril 2010
- Le directeur, M. Jean Vimal du Monteil, entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'École, créée en 1991, fait partie du Groupe ECAM avec l'ECAM de Lyon et l'EPMI de CERGY. Gérée par une association loi 1901 reconnue par l'État en 1994. Elle souhaite prendre le nom de « ECAM Rennes Louis de Broglie », ce n'est pas encore acté.

Elle accueille 285 élèves en formation ingénieur, ce qui correspond à un flux annuel (2009) de 70 élèves, 24 apprentis en formation initiale, 1 stagiaire en formation continue

L'école partage les principes qui constituent la base de la pédagogie des écoles du groupe ECAM : motivation pour la science et les techniques, accueil et accompagnement des personnes quelles que soient leurs origines, développement de l'autonomie et du discernement chez les élèves, ...

L'école a 2 formations habilitées :

- un diplôme d'ingénieur sous statut d'étudiant, en 2008 pour une durée de 6 ans,
- un diplôme d'ingénieur, spécialité Génie Industriel en partenariat avec l'ITII Bretagne, sous statut d'apprenti et en formation continue, habilité en 2008 pour 2 ans, dont le renouvellement de l'habilitation est l'objet de la présente demande.

Formation

La formation scientifique et technique de l'école donne aux élèves un spectre technique large associant productique, électronique, informatique et matériaux. En effet, ces quatre domaines sont de plus en plus souvent associés et interdépendants dans une large gamme de produits, de procédés et de services industriels.

En 3^e année, les élèves choisissent l'un des domaines pour un module d'approfondissement de 200 heures : productique, électronique, informatique, matériaux.

Avec l'acquisition de ces compétences techniques spécifiques, la formation de l'école met particulièrement l'accent sur l'acquisition de compétences en génie industriel : capacités à susciter l'innovation, à prendre en main toutes les phases du processus d'achat d'un produit technique, à mettre en place des démarches qualité et les indicateurs associés, et à animer des processus d'amélioration continue dans le cadre des démarches QSE (Qualité, Sécurité, Environnement).

La CTI note la conformité globale de la formation à son référentiel pour l'apprentissage.

Évolution de l'école

A l'occasion du dernier examen de l'école, la CTI avait émis des recommandations dont les principales concernaient l'organisation des conseils de l'école, le développement de la recherche et de la qualification des enseignants, la qualité du recrutement des élèves, les partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur locaux, régionaux et le management de la qualité de l'école

La CTI note les efforts faits pour suivre ces recommandations et, en même temps, leur poursuite nécessaire, notamment celles concernant l'amélioration du niveau des élèves recrutés, l'amélioration de la qualification du corps enseignant et le développement de la recherche.

Synthèse de l'évaluation

La CTI à noté les points forts de la formation par l'apprentissage

- Les liens avec le monde industriel
- Le processus d'apprentissage bien cadré avec un bon suivi des apprentis
- L'obligation de séjour international pour tous les apprentis
- Le positionnement « qualité, achat, innovation et propriété industrielle »

Et les points où elle doit progresser

- Les partenariats institutionnels à l'étranger insuffisamment développés
- Une politique de la qualité insuffisamment formalisée
- L'initiation à la recherche des apprentis

En conséquence, la CTI décide le **renouvellement pour une durée de 4 ans** à compter de la rentrée 2010 (mise en phase avec l'évaluation périodique), de l'habilitation de l'École Louis de Broglie à délivrer le titre suivant :

 Ingénieur diplômé de l'École Louis de Broglie, spécialité Génie industriel, en partenariat avec l'ITII Bretagne, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

Pour la formation, la CTI recommande à l'école de :

- Développer les partenariats institutionnels à l'étranger
- Développer leur initiation à la recherche
- Formaliser une politique de la qualité

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2010 Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2010

Le président

Bernard REMAUD